

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 26 octobre 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 008-535/12/BC**

**■ Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière avec la commune de Carnoux-en-Provence pour l'aménagement des voies du Centre Bourg "ZAC de la Galerie du Parc".**

**DAEP 12/8538/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La convention ci-annexée a pour objet d'instituer un partenariat entre la commune de Carnoux-en-Provence et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour réaliser l'opération d'aménagement des voies du centre bourg de la « ZAC de la galerie du Parc ».

La commune de Carnoux-en-Provence sera alors seule compétente pour mener l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération : pour la passation et l'exécution des marchés, pour l'attribution de ces marchés, pour les études et les travaux.

L'opération d'aménagement des voies du centre bourg a été initiée par la Ville de Carnoux-en-Provence en 2003. Les grands principes sont les suivants :

- regroupement de l'offre commerciale du centre ville autour de la place Lyautey, aménagée en 2003,
- extension du pôle administratif (regroupement des services municipaux, de la police et de l'office du tourisme),

- augmentation de l'offre de logements par la création de petits collectifs offrant une gamme diversifiée de logements (accession à la propriété - libre et maîtrisée-, locatif social),
- rénovation des espaces publics : réseaux, voirie, trottoirs, parvis piétons, pistes cyclables, parkings de surface, parc paysager.

La Ville a retenu la procédure de Zone d'Aménagement Concertée pour la mise en œuvre de cette opération d'aménagement.

Les travaux faisant l'objet d'un financement de MPM sont les suivants :

- Aménagement des voies, chaussées, trottoirs, revêtements...
- Mobilier urbain (corbeilles, barrières, potelets),
- Signalisation verticale,
- Plantation de végétaux en bordure de voies,
- Réfection du revêtement de chaussée,
- Signalisation horizontale.

Les travaux restant de compétence Ville de Carnoux-en-Provence sont les suivants:

- Travaux d'assainissement et ouvrages hydrauliques des eaux pluviales,
- Réseaux d'éclairage public,
- Travaux d'installation d'arrosage intégré,
- Travaux sur réseau défense incendie,
- Parc paysager avec espace « Mémoire ».

L'opération sera financée à hauteur de :

- 2 099 500 euros TTC pour MPM
- 1 725 700 euros TTC pour Carnoux-en-Provence

Par délibération VOI 011-097/11/BC du 28 mars 2011, une première convention tripartite entre la Commune, MPM et le Département avait été approuvée. Il convient aujourd'hui d'en modifier les partenaires.

Par conséquent la présente délibération annule et remplace la délibération n° VOI 011-097/11/BC du 28 mars 2011.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de réaliser l'aménagement des voies du centre bourg de Carnoux-en-Provence et d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la commune de Carnoux-en-Provence

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est retirée la délibération VOI 002-097/11/BC du 28 mars 2011.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée de délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière conclue avec la commune de Carnoux-en-Provence pour l'aménagement des voies du centre bourg de Carnoux-en-Provence.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4:**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération n°2009/00189 – Fonction 822 – Sous Politique C310

Pour Visa,  
La Vice Présidente Déléguée  
à la Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI